



Strasbourg, le 26 février 2016

CDL-EL-OJ(2016)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

54^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 10 mars 2016 à 10 h.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Lignes directrices visant à prévenir et à répondre à l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux

Suite à l'adoption du rapport sur l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux en décembre 2013 ([CDL-AD\(2013\)033](#)) et à la 11^e conférence européenne des administrations électorales consacrée à ce thème (Helsinki, 25-26 juin 2014), une première version des lignes directrices en la matière, préparées sur la base des contributions de MM. Barrett, González Oropeza, Hirschfeldt, Kalchenko et Kask, a été discutée à la réunion de juin 2015, et une deuxième à celle d'octobre 2015. Cette dernière a été élaborée conjointement avec l'OSCE/BIDDH, en tenant compte également des commentaires informels du secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.

Les rapporteurs ont préparé une version révisée du document, qui tient en particulier compte des commentaires écrits reçus, et qui est soumise au Conseil pour adoption ([CDL\(2016\)009](#)).

3. Arménie – nouveau code électoral

Par lettre du 15 janvier 2016, la ministre de la Justice de l'Arménie a demandé la coopération de la Commission de Venise sur la réforme du code électoral. La Constitution révisée prévoit que le nouveau code soit adopté d'ici au 1^{er} juin 2016. Le 15 février 2016, le projet de nouveau Code a été soumis à l'expertise de la Commission, qui préparera un avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH. La visite des rapporteurs en Arménie aura lieu la semaine suivant la session. Compte tenu de l'urgence, la Commission de Venise sera invitée à autoriser les rapporteurs (M. Barrett, Mme Biglino, M. Tanchev et M. Vollan – expert) à envoyer un avis préliminaire aux autorités avant sa session de juin. Le Conseil et la Commission seront invités à entériner le projet d'avis en juin.

4. Géorgie – Amendements au code électoral

Les autorités géorgiennes ont demandé un avis de la Commission de Venise sur des amendements au Code électoral ([CDL-REF\(2016\)004](#)) entrés en vigueur le 8 janvier 2016, relatifs au découpage des circonscriptions et au passage à un système à la majorité absolue ([CDL-REF\(2016\)001](#) et [CDL-REF\(2016\)005](#)). Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2016\)004](#)), préparé sur la base des commentaires de MM. González Oropeza et Kask et de Mme Dashutina (expert électoral, OSCE/BIDDH) est soumis au Conseil pour adoption.

5. Publication des listes des électeurs ayant participé aux élections

Le Conseil des élections démocratiques est invité à analyser la question de la possible publication des listes d'électeurs ayant participé aux élections, à la lumière de la note préparée par le Secrétariat sur le sujet ([CDL-EL\(2016\)003](#)).

6. Coopération avec l'Organisation des Etats américains

Le Département des Elections de l'Organisation des Etats américains, en sa qualité d'observateur au sein du Conseil des Elections Démocratiques, présentera le bilan de ses activités d'observation récentes en vue du développement des stratégies et des échanges d'information avec la Commission de Venise et le Conseil.

7. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

8. Information sur les travaux en cours et futurs

Depuis la réunion du Conseil de décembre 2015, les activités suivantes ont eu lieu dans le domaine électoral et des partis politiques, que la Commission de Venise a organisées ou auxquelles elle a participé :

- La conférence sur les résultats des élections locales du 25 octobre 2016 (Kiev, 16-17 décembre 2015) ;
- La conférence du Carter Center sur les droits de l'homme et les normes électorales (Atlanta, 14 janvier 2016) ;
- Une semaine consacrée aux systèmes électoraux, comprenant un atelier sur les systèmes électoraux, un atelier sur le choix des systèmes électoraux et l'augmentation de la participation des femmes en politique et une table ronde nationale (Kiev, 2-4 février 2016) ;
- La 6^e conférence des administrations électorales (Kakheti – Géorgie –, 16-17 février 2016), consacrée à l'intégrité électorale ;
- Une conférence régionale sur l'argent en politique (Tbilissi, 18-19 février 2016).

Les activités suivantes sont prévues d'ici à la prochaine réunion du Conseil des élections démocratiques :

- Les premiers entretiens de l'Expert électoral (Bucarest, 12-13 avril 2016), sur « Droit électoral et nouvelles technologies ». Les rapports préparés pour cette conférence paraîtront dans la revue « Expert électoral », publiée sous la responsabilité de l'Autorité électorale permanente de Roumanie. De tels « entretiens de l'expert électoral » devraient avoir lieu à l'avenir de manière régulière ;
- La 13^e conférence européenne des administrations électorales (Bucarest, 14-15 avril 2016), consacrée au thème suivant : « nouvelles technologies et élections : confiance du public et défis pour les administrations électorales » ;
- Selon l'avancement de la révision constitutionnelle en Ukraine, des activités relatives aux deux projets de réforme électorale enregistrés à la Rada seront organisées dans les prochains mois.

Le Secrétariat présentera ces activités plus en détail à la demande des membres.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 9 juin 2016 à 10 h.